

LA ROUE DE BOLLEMENT N'A PAS FINI DE TOURNER

L'accident de
François Lachat
enfin élucidé

Lire en page 6



SIC TRANSIT INTESTINAL QJ

Pour le militant du Sud, le choix de la presse quotidienne est limité à sa plus simple expression. En effet, des réflexes désormais pavloviens font qu'un autonomiste méridional ne peut s'abonner au Journal du Jura sans renier un peu de son idéal. Cette option mise de côté, il ne reste que le Quotidien Jurassien.

Et c'est là que le bât blesse! Depuis plusieurs années, mais avec une tendance à la dégradation, les militants doivent s'écorcher quotidiennement les yeux sur des «Jura bernois» et autres concessions faites à un politiquement correct issu de l'imaginaire d'une clique d'à-plat-ventristes couards. Longue phrase, certes, mais aux vertus ô combien purgatoires...

L'année dernière, le traître cultueux Jean-Pierre Girod s'est fendu d'une diatribe dénonçant les slogans autonomistes peints sur les murs de la Prévôté. Cependant, depuis la prise de position du même journaliste lors du vote sur l'indépendance de Moutier en 1998, nous n'attendions plus grand-chose de JPG, si ce n'est qu'il tombe dans le Trou qu'il met tant d'ardeur à... rédiger.

Le sommet a cependant été atteint par le dithyrambe que M. Bernardin, alias «do», a pondu en l'honneur du «premier citoyen d'honneur de Tramelan», à

savoir... Roland Staehli! «C'est [...] l'amoureux de la nature, l'apôtre de la non-violence, le farouche opposant au racisme et au totalitarisme, le chantre de l'antiséparatisme». Nous sommes d'accord: apôtre oui, mais Judas; soi-disant opposant au totalitarisme, mais pas à celui de Berne; chantre de l'antiséparatisme, c'est un euphémisme, car il a surtout été le promoteur de la haine confessionnelle. Je crains que «do», ancien abonné d'office à notre journal, n'ait pas eu ces bémols à l'esprit lorsqu'il a pondu son texte.

Au-delà du cas de ce journaliste, on peut se demander comment la rédaction du Quotidien Jurassien peut pareillement oublier l'histoire et laisser passer pareils propos. Une telle attitude frise le reniement, ce qui ne nous surprend plus, puisque la ligne éditoriale, revendiquant le plus l'autonomie du Sud, se lit maintenant dans le Journal du Jura et non pas dans la feuille de chou delémontaine. Alors, chers collègues du QJ, faites fi de vos dernières réticences et encartez le Boutoir dans votre édition du samedi.

Vincent Charpilloz

¹ Voir n°57, article de Cédric Erard en p. 6.2
Voir Quotidien Jurassien du 14.09.2007, p.11.



LES LIAISONS DANGEREUSES

Kim Jong-il avec Roh Moo-hyun, Blanche-Neige et la Sorcière, FC Bâle - FC Zurich, nitro avec glycérine, Groupe Bélier et Jean-François Roth, science et religion, le Petit Chaperon rouge avec le Loup et enfin Bévillard avec Malleray font partie de la liste des liaisons les plus dangereuses de la planète; normal me direz-vous, jusque-là nous sommes parfaitement d'accords.

Malheureusement, nous avons eu droit ces derniers temps à un accouplement (et je pèse mes mots) encore plus pernicieux dans nos vallées nordistes: les rouges se liant avec les agrariens verts-bruns-qui-n'aiment-pas-les-noirs; entendez par là le PLRJ et l'UDC.

Purement arithmétique, me dit-on. Néanmoins, j'ai l'impression que le calcul s'avèrera mauvais voire déficitaire. En temps normal, on marie une belle femme au bas de laine bien rempli et non une vieille fille arriérée aux relents xénophobes et populistes.

Loin de nous de vouloir faire le débat gauche-droite dans nos colonnes, Impact reste apolitique et sans confession aucune, nonobstant le fait que je ne puis m'empêcher de relater ce mariage blanc, puisqu'il me paraît factice et saugrenu.

Ceci est d'autant plus surprenant et dommageable que le PLRJ nous avait habitués à de magnifiques comportements pour tout ce qui concerne la Question Jurassienne.

A voir les résultats, il s'agit d'une belle balle dans le pied.

Jérôme Nicoulin

Maître S. à r.l.
Menuiserie



Tél. 032 493 65 83
Fax 032 493 65 52 Rue de Moron 13a
Natel 076 425 42 30 2742 Perrefitte

école
Prévôté Moutier

Rue Blanche-Terre 20
2740 Moutier

Ecole privée de langues, de commerce
et d'informatique – Cours du jour et du soir

Tél. 032 493 20 33 – Fax 032 493 67 53
E-mail: ecpremoutier@bluewin.ch

M LUESCHER
MAÇONNERIE

CONSTRUCTION - RÉNOVATION

ÂTRE
CÉRAMIQUE

CHEMINÉES - CARRELAGE
CHAPES

MARTIAL LUESCHER
2740 MOUTIER - RUE NICOLAS JUNKER
TÉL. 032 493 51 54 - FAX 032 493 63 50

Pour d'autres infos d'actualité
vous pouvez visiter le site

www.groupebelier.ch

Des remarques, commentaires?

Ecrivez à admin@groupebelier.ch

*Discours prononcé
le 15 septembre 2007
«dans» la Roche Saint-Jean*

CE TUNNEL EST UN PONT...!

Ce tunnel est un pont qui enjambe la bauge dans laquelle se débat le Sanglier, qui, par ses égarements, nous conforte dans notre politique et nos actions constructives.

La roue tourne !

Le Jura avance ! Il s'engage sur une voie rapide conduite par les travaux de l'Assemblée Interjurassienne.

A l'image de ce tunnel, dont nous pouvons entrevoir le bout, bâtissons ensemble, aujourd'hui, le Jura de demain !

Jura uni et libre de Boncourt à La Neuveville.

Groupe Bélier



*Discours prononcé le 22 septembre 2007 lors du vernissage de l'exposition
«Je ne sais quoi»*

LA ROUE TOURNE! LES ELUS S'ENVOLENT MAIS LE BELIER RESTE !

Madame la Ministre,
Monsieur le Conseiller d'Etat,
Monsieur le Chef de l'Office de la Culture,
Mesdames, Messieurs les artistes,
Chères militantes, chers militants,
Mesdames, Messieurs,

L'invitée d'honneur de cette exposition d'art n'est pas une personne, représentante de « Je ne sais quoi », mais un simple objet. Simple mais pas banal.

Cet outil, faisant partie d'un mécanisme, n'était pas destiné à l'histoire qu'on lui connaît. Sans le Bélier pour en faire un symbole et aujourd'hui un objet d'art, son histoire serait moins rocambolesque.

Avant d'être rapatriée de Longeau par la Jeunesse jurassienne en 1996, la roue de Bollement, car c'est bien d'elle qu'il s'agit, connut un parcours plutôt chaotique. Volée en 1972 au cours d'un exercice militaire sous le couvert du DMF, puis vendue à vil prix à la Banque cantonale de Berne, elle a trôné à la

devanture de cet établissement de trop longues années.

Une fois de plus, le Jura était spolié d'un élément important de son patrimoine et l'on méprisait de ce fait son peuple, son histoire et sa culture.

Bien que le Groupe Bélier ait rapatrié ce bien culturel en 1996, il ne figure toujours pas au registre du patrimoine historique jurassien. Deux demandes de régularisation avaient pourtant été déposées successivement. Celles-ci ont été rejetées par le Gouvernement d'alors. Nous le clamons déjà à l'époque : "Lorsque la culture est en jeu, il n'y a pas à transiger". Le Gouvernement jurassien avait donc failli!

La roue tourne! Les élus s'envolent mais le Bélier reste!

Dans un contexte politique qui a évolué et qui est destiné à se transformer bien plus encore

grâce à la loi « Un Seul Jura », nous osons espérer que ce nouveau Gouvernement donnera un signe fort à la cause jurassienne en acceptant une nouvelle demande de régularisation de la situation de la roue de Bollement.

Cette demande, nous la déposons ce soir, profitant de l'opportunité offerte, une fois n'est pas coutume, par des artistes biennois. Présente ce soir, cette invitée exceptionnelle, élément du patrimoine, objet historique symbole de la lutte de notre peuple et désormais œuvre d'art, mérite bien d'être reconnue officiellement en tant que telle.

Cela vaut bien un Jus de Bélier !

Vive le Jura uni et libre de Boncourt à La Neuveville.

Groupe Bélier

CRISE DE FEDERAL

Plus de quatre mois après les dernières élections législatives du 10 juin 2007, la Belgique est toujours sans gouvernement. La crise politique qui couve pousse, ces dernières semaines, de plus en plus d'éditorialistes à évoquer un éclatement de l'État fédéral Belge.

Les multiples similitudes qui existent entre les Peuples jurassien et wallon ont poussé notre journal à s'intéresser d'un peu plus près à cette situation confuse, presque amphigourique. Pour évoquer les problèmes rencontrés par la Belgique, Impact s'est tout naturellement approché de Mme Chantal Mérillat, vice-présidente du Mouvement autonomiste jurassien, qui est née et a grandi à Stavelot au cœur de la Wallonie (Province de Liège).

Impact: Chantal, peux-tu nous fournir quelques repères historiques avant que l'on se penche sur le problème actuel ?

Chantal Mérillat: Avant 1830, il n'y a eu que peu d'histoire commune entre la Flandre néerlandophone qui parle le flamand et la Wallonie francophone qui sont les deux principales régions de la Belgique. Une grande partie de la Belgique a fait partie de l'Empire de Napoléon pendant 15 à 20 ans. En 1815, les territoires flamand et wallon ont été attribués aux Provinces-Unies des Pays-Bas (Guillaume d'Orange). L'indépendance de la Belgique fut proclamée en 1830 lors de la révolution bourgeoise et c'est en 1831 qu'elle fut ratifiée au cours de la conférence de Londres. Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha devient roi des Belges (monarchie constitutionnelle). A cette époque, il n'y avait pas de langue officielle mais la langue usuelle était le français. Alors que les Wallons apprenaient le français à l'école (à l'instar de nos patois régionaux, les Wallons ont également leurs idiomes), les Flamands continuaient d'apprendre leurs dialectes respectifs. Le



Drapeau de la Waloniye (Wallonie)

Le coq a été choisi comme symbole de l'identité française. Il se différencie avec la patte droite levée et le bec fermé.

La couleur rouge et jaune est celle de la ville de Liège et a été adoptée en raison du rôle joué par cette dernière dans la «conscience» Wallonne.

parallèle avec la Suisse est à ce titre saisissant, puisqu'on retrouve aujourd'hui encore le français comme langue commune des Romands et les dialectes germanophones cantonaux parlés par les Alémaniques. Du XIXe à la moitié du XXe siècle, le cœur de l'économie se situait en Wallonie, principalement grâce aux mines de charbon et à la sidérurgie. Durant la deuxième guerre mondiale (le pays fut envahi en 1940 par les troupes allemandes), la Belgique fut le théâtre de batailles particulièrement meurtrières, notamment dans les Ardennes. A cette époque, sans vouloir généraliser, je puis affirmer que les Flamands avaient en côté plutôt «collabo» alors que les Wallons

étaient pour leur part plutôt «résistants». A partir des années 1960 (indépendance accordée au Congo qui était une possession belge), le pays commença à être secoué par des querelles linguistiques sous-tendues par une inégalité économique entre Flamands et Wallons. Entre-temps, il faut savoir que la Flandre, sous l'impulsion de sa population «travailleuse», a énormément prospéré alors que la Wallonie s'est retrouvée en plein déclin. Le pouvoir économique avait changé de bord.

Impact: Qu'en est-il de l'organisation politique de la Belgique ?

Chantal Mérillat: En 1977, une autonomie a été donnée aux régions et aux communautés sous la pression flamande. Depuis lors les Flamands, forts de leur position qui leur confère le statut de poumon économique du pays, ne cessent de réclamer plus de pouvoirs aux régions. On assiste aussi à un dénigrement du peuple Wallon, souvent qualifié de «paresseux» ou de «profiteur des contributions sociales» par les Flamands. Actuellement, la Belgique est un État fédéral. Les affaires étrangères, la justice, les finances, la défense, les affaires intérieures et la sécurité sociale sont gérées par le pouvoir fédéral constitué d'un gouvernement (toujours pas formé au moment de la mise sous presse d'Impact) et d'un pouvoir législatif (Chambre des Représentants et Sénat). Le Roi garde un rôle avant tout symbolique en ratifiant toutes les lois. Par ailleurs, la



ISME EN BELGIQUE

Belgique comprend trois communautés fondées sur l'appartenance linguistique : francophone (env. 33%), flamande (env. 56%) et germanophone (env. 11%). Les communautés sont en charge des affaires culturelles, de l'enseignement, du tourisme, de la santé et des affaires sociales. En outre, le pays est également divisé en trois régions : wallonne, flamande et Bruxelles-Capitale. Les régions gèrent tout ce qui concerne le territoire (logement, environnement, emploi, développement économique, transports, agriculture, commerce extérieur, coopération internationale). La Wallonie possède son gouvernement et son parlement. Enfin, la Belgique est encore divisée en dix provinces et l'entité politique et administrative de base est la commune.

Impact: Comment en est-on arrivé à cette situation de blocage ?

Chantal Mérimat: Simplement par le fait que ces deux peuples bien distincts n'ont aucune relation commune, que ce soit culturellement, linguistiquement, historiquement ou économiquement (voir plus haut), voire par la différence des traditions wallonnes plutôt épicuriennes alors que celles des flamands sont un poil plus germaniques. Les Flamands n'ont pas cessé depuis le siècle dernier de revendiquer plus d'autonomie. Cela commença par la reconnaissance de leur langue dans le pays, car je le répète, durant le XIXe siècle, la Belgique était un État unitaire élitiste, qui parlait donc la langue universelle et politique du moment : le français. Puis, ce fut les revendications de la passation de pouvoir de l'État aux régions, la gestion du système éducatif, du système de la santé, de la culture, etc. On en arrive aux derniers points qui font l'actualité depuis 2007 ; le passage du pouvoir du système judiciaire de l'État aux régions, et, là, le problème se pose pour les francophones (majoritaires) dans les communes limitrophes de Bruxelles, qui, elles, sont en territoire flamand.

Impact: Quels sont les enjeux ?

Chantal Mérimat: Justement Bruxelles qui fait partie d'un des enjeux primordiaux en cas de séparation ! A l'heure actuelle, les revendications flamandes demandent, entre autres injonctions dans le domaine du social et de la maîtrise des impôts, un transfert du système judiciaire de l'État aux régions autonomes, d'où une incohérence si le pou-

«Petit pays, c'est pour ta grandeur d'âme
Que nous t'aimons, sans trop le proclamer.
Notre œil se voile aussitôt qu'on te blâme
Et notre cœur est prêt à se briser.
Ne crains jamais les coups de l'adversaire.
De tes enfants les bras te défendront
Il ne faut pas braver notre colère:
Voilà pourquoi l'on est fier d'être Wallons !»
Extrait en français de «Li Tchant des Walons»
(«Le Chant des Wallons»), hymne Wallon

voir de la justice revenait aux provinces régionales, car les francophones bruxellois seraient jugés par des tribunaux flamands, donc dans la langue flamande. De plus, il y a l'enjeu de la capitale, Bruxelles, ville européenne à grande renommée internationale, sans qui, que ce soit la Flandre ou la Wallonie, chaque partie ne représenterait qu'un pays sans grande ville ni pôle citoyen. Donc toutes séparations entre les deux parties feraient de la capitale de la Belgique actuelle un enjeu plus que majeur

Impact: La Belgique a-t-elle encore un avenir ?

Chantal Mérimat: Oui, car à n'en pas douter, les Belges, indifféremment de leur appartenance régionale, sont assez attachés au Roi. Maintenant, il faudrait que les Flamands cessent de demander de plus en plus d'autonomie et de concessions, de même que la Wallonie aurait tout intérêt pour son avenir d'essayer de se sortir du marasme économique qu'elle vit depuis la baisse de sa richesse industrielle sidérurgique et de la fermeture des mines de charbon qui faisaient encore les beaux jours des wallons durant la première moitié du XXe siècle. Aujourd'hui, à l'époque de l'Europe économique, on remarque de plus en plus une montée de la volonté d'autonomie régionale au sein même des pays qui forment cette Europe. Malheureusement, au train où vont les choses et face à la montée du nationalisme flamand, je vois mal comment une Belgique pourrait continuer à être unifiée et surtout solidaire ; la preuve en est aujourd'hui dans l'impossibilité pour les politiques de former un gouvernement tant les revendications et les tendances de part et d'autres sont divergentes. Pour rappel, certains groupes wallons sont favorables à un rattachement à la France, d'autres sont pour un état de la Wallonie indépendant, et d'autres encore pour une Belgique unie.

Impact: Comment une femme de nationalité belge à peine arrivée dans notre région a-t-elle pu être prise par le virus de la Question jurassienne ?

Chantal Mérimat: Tout simplement par la similitude des caractères entre Wallons et Jurassiens d'une part, et Flamands et Bernois d'autre part. Sans chercher midi à quatorze heures, je me suis sentie proche des séparatistes et de leur manière de penser, de vivre et d'être en manière générale. Mon diplôme belge d'orthophoniste en poche, j'ai trouvé fort heureusement de l'embauche à Moutier en pleine période mouvementée pré-plébiscitaire (1972). Je fus aussi baignée dans la politique dès mon plus jeune âge par mon père, politicien libéral et ardent défenseur de la langue francophone en Belgique. 15 jours après mon arrivée en terre prévôtoise, j'ai fait la connaissance de mon mari Roland, qui a encore bien plus renforcé mes sentiments séparatistes, d'où mon parcours politique jusqu'à ce jour.

Le cas particulier de la commune de Fourons

En 1963, la commune de Fourons (4'300 habitants) a été arrachée à la Wallonie et transférée à la Flandre contre la volonté manifeste de l'écrasante majorité de ses habitants. Lors de deux consultations populaires, quelque 65 % de la population fouronnaise avaient émis le vœu de demeurer en Wallonie. Les Flamands détenant la majorité absolue au Parlement belge, ils ont voté massivement en faveur de ce transfert en bafouant la volonté manifeste des parlementaires wallons et de la population de Fourons. A présent, les Flamands imposent à tous les Fouronnais l'usage du néerlandais comme langue administrative. Ils oeuvrent à l'assimilation forcée d'une population annexée ! Voilà qui rappelle certaines pratiques bernoises... Amis Fouronnais, nous sommes de tout cœur avec vous dans votre lutte !

Un grand merci à Chantal pour ses éclaircissements et sa disponibilité

Dossier réalisé par
Laurent Girardin et Jérôme Nicoulin

Accident de voiture de François Lachat:

LE COUPABLE A ETE OCCIS

Dans le courant du mois de septembre, la police jurassienne a enfin résolu l'affaire qui a secoué le Jura de Boncourt à la Neuveville: l'accident de voiture de François Lachat. En effet, après avoir longtemps pensé à un dérèglement du système de régulation de la vitesse (Tempomat), différents indices ont aiguillé le maréchaussée sur une autre voie. Au terme d'une course poursuite à l'heure de l'apéro, les policiers jurassiens ont occis le coupable à coups de pistolets à vin blanc. «Je crois que les contribuables jurassiens peuvent être rassurés de l'usage que nous faisons de leurs impôts. Les faits parlent d'eux-mêmes!» confiait un agent à notre rédaction.

La prise est belle, en effet (voir photo)!

Agence Jura Presse



chaleur et énergie
J.-P. OPPLIGER
 installation de chauffages
 cheminées préfabriquées
 2353 Les Pommerats
 Tél. 032 951 23 68
 Fax 032 951 25 33

ZAHNO
 Cuisines & Confort
 Rue de Soleure 49 - 2740 MOUTIER
 Des cuisines pleines de sens pour tous
 les goûts, pour tous les budgets, et les conseils
 d'un gastronome averti.
 Tél. 032 493 31 25

Daniel Pape
 9, chemin des Cras
 2942 Alle
Electricité
 Dépannage
 Réparation
 Tél. 032 471 15 12
 Nat. 079 627 55 36

Abonnez-vous à
LA TOILE

MARC + MARIANNE
 BEUCHAT
 HOTEL / RESTAURANT
**LE CROIX
 BLANCHE**
 COURFAIVRE
 Tél. 032 426 72 17 • Fax 032 426 76 42
 Spécialités jurassiennes
 Chambres tout confort au calme
 Fermé le mardi - Salle pour banquets et sociétés
 Transport de vélos au départ de l'Ajoie et des Franches-Montagnes
 Forfait-vacances: «Découverte du Jura en minibus»

Le journal de combat des Jurassiens.
 Soyez dans le coup, abonnez-vous!
LE JURA LIBRE
 OPTIQUE JURASSIENNE
 Un «Jura Libre» par ménage, c'est le Jura qui revit.
 10, ruelle de l'Ecluse
 2800 Delémont

Immo-Service-Gérance sàrl
 www.immoservice-jura.ch
 Rue du Temple 2
 CH-2738 Court
 Tél. 032 497 96 86 / Fax 032 497 93 28
 laurent.girardin@denisfrei.ch
 votre partenaire de confiance
 dans le domaine de la gérance immobilière

WIRTH & GIRARDIN SA
ENTREPRISE DE PEINTURE
 • CRÉPIS
 • PAPIERS PEINTS
 • FAÇADES
 2740 MOUTIER
 TÉL./FAX 032 493 56 46
 NATÉL 079 354 72 82

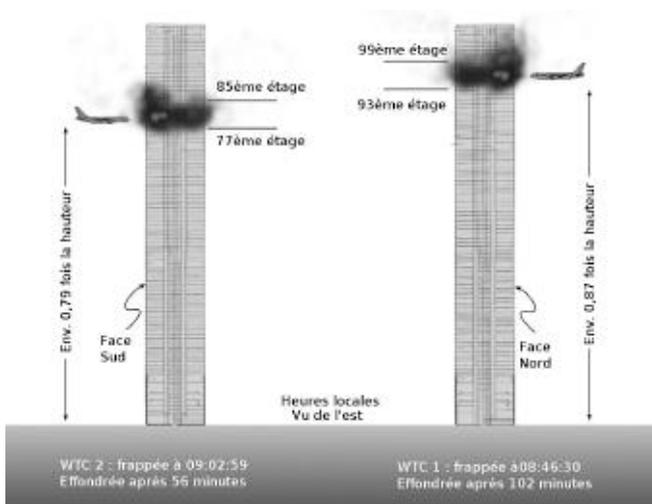


LES ZONES D'OMBRE DU 11 SEPTEMBRE 2001

Le 11 septembre 2001 est sans conteste l'événement le plus important du début du 21ème siècle. La responsabilité d'Al-Qaïda est universellement admise et incarnée par Oussama Ben Laden. Pourtant, de plus en plus de voix discordantes s'élèvent, pointant du doigt des zones d'ombres et des non-sens, demandant des réponses, remettant en cause le rapport d'enquête officiel. En effet, en analysant objectivement et rationnellement les différents documents, la plupart des explications officielles ne tiennent pas la route. Dès lors, il est légitime de demander des comptes sur un événement qui a servi de prétexte aux guerres d'Afghanistan et d'Irak. Voici un bref résumé des éléments les plus controversés.

L'effondrement des tours jumelles

Selon le rapport officiel, les incendies causés par le kérosène des avions ont affaibli les structures métalliques des tours, entraînant ainsi leur effondrement. Comment expliquer que le kérosène, qui brûle au mieux à 980°C, ait pu provoquer l'affaiblissement des structures dont le métal utilisé a son point de fusion à 1480°C ? Plus troublant encore : les tours se sont effondrées quasiment à la vitesse de la chute libre et exactement sur elles-mêmes, parfaitement verticalement, alors que les avions ont frappé respectivement la façade nord de la tour 2 et la façade sud de la tour 1.



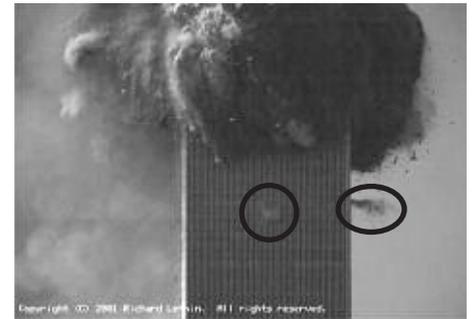
En regardant attentivement les vidéos des effondrements, on constate que des explosions se produisent au fur et à mesure de la chute dans les étages inférieurs. De nombreux enregistrements des conversations entre les pompiers dans les tours mentionnent des explosions, mais le rapport officiel n'en parle tout simplement pas. Tout laisse penser que l'effondrement des tours a été exécuté selon les principes des démolitions contrôlés. Une question s'impose : qui aurait eu l'opportunité et les moyens de placer des dizaines d'explosifs dans les tours ?

Le bâtiment 7 du WTC

Le bâtiment 7 du World Trade Center, qui renfermait notamment des bureaux de la CIA, du Ministère de la Défense et des Services Secrets américains, s'est effondré sur lui-même à 17h20 le 11 septembre. Etonnant, sachant que le bâtiment n'a été touché par aucun avion. Selon l'explication officielle, des débris tombant des tours jumelles auraient mis le feu à l'immeuble, provoquant ainsi la chute du bâtiment. Or, le rapport officiel ne fournit aucune explication concrète sur cet effondrement. A l'instar des deux tours, tout indique que l'effondrement du bâtiment 7 est dû à une démolition contrôlée.

L'attaque du Pentagone

Le Pentagone a été percuté le 11 septembre à 09h37, nous dit-on, par un Boeing 757 détourné avec 69 personnes à bord. Cependant, le trou résultant de l'impact n'est pas compatible avec celui que provoquerait un Boeing 757 en s'écrasant. Le diamètre du trou dans la façade est trop petit, on ne voit pas l'empreinte des ailes sur la façade et aucune traînée n'apparaît sur la pelouse devant le point d'impact. De plus, aucun débris de l'appareil n'a été retrouvé, même pas les réacteurs qui sont construits dans un métal extrêmement résistant et qui



pèsent plusieurs tonnes. Selon la version officielle, l'énergie était telle au moment de l'impact que l'avion s'est désintégré. Un avion constitué de plus de cent tonnes de métal se serait donc purement et simplement évaporé. Objectivement, il semble plutôt qu'un missile ait frappé le Pentagone. Le FBI détient les vidéos de surveillance des bâtiments aux alentours ayant filmé ce qui s'est passé ce jour-là. Mais malheureusement aucune de celles-ci n'a été rendue publique. Et si ce n'est pas un avion qui a frappé le Pentagone, qu'est-il advenu des passagers ?

De nombreux autres événements suscitent des interrogations, comme notamment le vol 93 (qui fut l'objet d'un film), l'attitude des Services Secrets américains qui, sachant le pays attaqué, n'ont pas mis le Président Bush en sécurité, ce qui semble pourtant être la première mesure de sécurité à prendre.

Sans faire preuve de paranoïa, il faut tout de même avouer que trop, beaucoup trop d'explications avancées par le rapport officiel sont incomplètes ou complètement irréalistes. L'idée généralement admise est que ces attentats ont été organisés par Al-Qaïda - et surtout pas par le Gouvernement américain lui-même - et que ce sont 11 terroristes équipés de Cutters qui ont, sans l'aide de personne, détournés 4 avions et les ont écrasés contre des bâtiments américains ultra surveillés. Mais la question qui se pose toujours est : que s'est-il réellement passé le 11 septembre 2001 et qui est derrière tout ça ?

Clément Hubleur



IMPACT

Cochez les cases correspondantes:

- 1 année (6 numéros)
- 6 mois (3 numéros)

- Suisse Fr. 28.-
- Autre Pays Fr. 31.-
- Fr. 15.-
- Fr. 17.-

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

Date :

Signature :

A renvoyer à Association Com'Unique, case postale 203, 2740 Moutier/JURA

ABONNEMENT



LE DROIT A L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES: UNE COQUILLE VIDE?

Un pas important a été franchi en septembre par les Nations Unies qui ont adopté une déclaration sur la reconnaissance des Peuples autochtones. Il aura fallu 20 ans de négociations pour qu'on arrive à reconnaître une évidence: que ces Peuples existent et ont des Droits légitimes à l'autodétermination.

Reste que les principaux pays démocratiques concernés, soit les USA, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ont voté contre et la Russie ou la Colombie se sont abstenus. Comme la déclaration n'est pas un acte juridique au sens propre, ces États influents résisteront aux demandes des Peuples concernés.

Cette déclaration, amorcée lors de la décennie des Peuples indigènes (1992-2002), est certes fondamentale, mais aussi très consensuelle, laissant un très large champ de manœuvre pour les nombreux États à problèmes. Ainsi, même si le point central est la reconnaissance du Droit des Peuples autochtones à l'autodétermination, elle ne définit pas clairement ce qu'est un Peuple autochtone. Même ce Droit à l'autodétermination reconnu à tout Peuple est toutefois aléatoire: «Les peuples autochtones privés de leurs moyens de subsistance et de développement ont droit à une indemnité

juste et équitable». Mais que signifient des compensations justes et équitables? Par rapport à qui et à quoi? Les questions restent ouvertes. Et avec l'article 46: «Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un peuple, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte contraire à la Charte des Nations Unies, ni considérée comme autorisant ou encourageant aucun acte



ayant pour effet de détruire ou d'amoindrir, totalement ou partiellement, l'intégrité territoriale ou l'unité politique d'un État souverain et indépendant» pose finalement la question de quel degré d'autodétermination il s'agit. D'autres pays, comme la France, esquivent la problématique en interprétant le texte comme



ne s'appliquant qu'aux territoires d'outre-mer en ce qui la concerne. Basques, Bretons ou Corses sont avertis! Mais au moins la France, sous l'impulsion de l'ancien Président Chirac, a signé la déclaration.

La Suisse l'ayant signée, peut-être qu'un jour les Jurassiens en profiteront aussi!

Pascal Prince

¹ Vous trouverez l'intégralité de la Déclaration sous <http://www.latinreporters.com/ONU/DeclarDroitsPeuplesAutochtones092007.pdf>

